



SANTE SECURITE AU TRAVAIL

PREVENTION ET MANAGEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

Management de la sécurité au travail, [p. 05](#)

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

AIPR Opérateur, [p. 06](#)

AIPR Encadrant, [p. 07](#)

AIPR Concepteur, [p. 08](#)

Tests Secs AIPR : Concepteur, encadrant, opérateur, [p. 09](#)

Formateur AIPR, [p. 10](#) **CPF**

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

ADR selon le 1.3, [p. 11](#)

Transport de colis sous ADR (Hors classes 1 et 7), [p. 12](#)

Transport Routier des Marchandises Dangereuses, [p. 13](#)

Transport Ferroviaire de Marchandises Dangereuses (RID), [p. 14](#)



AIPR Opérateur



DUREE

1 jour (7 heures)



TARIF

700 € HT

Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX

Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...),
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

PUBLIC CONCERNE

Salariés ouvriers de travaux publics ou privés et devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement



Equivalence : CACES en cours de validité prenant en compte la réforme anti-endommagement, pour les conducteurs d'engins de travaux publics ; titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes prenant en compte la réforme anti-endommagement et datant de moins de 5 ans.

Débouchés : Ouvriers de travaux publics

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation – Attestation de compétences

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « encadrant » : 36 pts, le score maximal possible étant de 60 pts).
Validité de l'AIPR Opérateur : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



AIPR Encadrant



DUREE

1 jour (7 heures)



TARIF

700 € HT

Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX

Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...),
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

PUBLIC CONCERNE

Salariés de l'entreprise de travaux intervenant en encadrement d'équipe sur des chantiers privés ou publics.

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement



Equivalence : Titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes prenant en compte la réforme anti-endommagement et datant de moins de 5 ans.

Débouchés : Chef de chantier, Chef d'Equipe, Conducteur de Travaux dans les Travaux Publics.

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « encadrant » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts).
Validité de l'AIPR Encadrant : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable
Qualité Sécurité Environnement dans les
Travaux Publics.



AIPR Concepteur



DUREE

1 jour (7 heures)



TARIF

700 € HT

Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX

Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de:

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...),
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

PUBLIC CONCERNE

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement



Equivalence : Titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes prenant en compte la réforme anti-endommagement et datant de moins de 5 ans.

Débouchés : Bureau d'études, préparation et suivi de projet

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts).
Validité de l'AIPR Concepteur : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



Formateur AIPR

CPF



DUREE
2 jours (14 heures)



TARIF
1400 € HT



DATES & LIEUX
Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme
Marne, Aube



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de:

- Animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement pour les 3 catégories : Concepteur, encadrant et opérateur.
- Connaître le décret anti-endommagement (et les textes liés). Connaître sa mise en œuvre et savoir utiliser les documents CERFA employés.
- Savoir préparer ses futurs stagiaires à l'examen par QCM en vue de leur obtention de l'AIPR
- Obtenir l'habilitation AIPR niveau Concepteur.

PUBLIC CONCERNE

Formateurs techniques des organismes de formation, vacataires, agents de collectivités ou d'entreprises désirant devenir formateur AIPR

PREREQUIS

Expérimenté et confirmé en pédagogie. Connaître domaine du BTP et spécificité des travaux à proximité des réseaux.



PROGRAMME

Partie AIPR Concepteur :

- ✓ Preamble
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement

Partie animation, évaluation :

- ✓ Animer une session de formation
- ✓ Préparer les apprenants aux tests
- ✓ Explorer le site pour le passage des tests



Equivalence : Titre Professionnel « Formateur Professionnel d'Adultes » + AIPR Concepteur

Débouchés : Formateur AIPR sous réserve de répondre aux conditions d'agrément par l'Etat.

Fourniture d'un support pédagogique et des différents documents liés à la réforme

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts).
Validité de l'AIPR Concepteur : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22
akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



Tests Secs AIPR

Concepteur, Encadrant, Opérateur



DUREE
1 heure



TARIF
350 € HT
Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX
Aisne uniquement
Dates à convenir ensemble
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

Obtenir l'AIPR (Niveau Concepteur, Encadrant ou Opérateur) sans suivre la formation préalable

PUBLIC CONCERNE

Tous salariés correspondant aux publics concernés par les 3 niveaux d'AIPR

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

✓ 1 heure de test en ligne

NB : S'assurer que les candidats aux tests soient assez entraînés et connaissent bien la réglementation en vigueur (réforme anti-endommagement)



Validité de l'AIPR : 5 ans

Envoi de l'attestation dans les 48h

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

MOYENS TECHNIQUES

Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » et « encadrant » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts – examen « opérateur » : 36 pts, le score maximal étant de 60 pts).

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22
akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



Management de la sécurité au travail



DUREE

2 jours (14 heures)



TARIF

1700 € HT

Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX

Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Mettre en place un système de management en sécurité au travail dans une entreprise en respectant le code du travail et la norme ISO 45001.

PUBLIC CONCERNE

Etudiants, Salariés en plan de formation,
Demandeurs d'emploi, Dirigeants
d'entreprise

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

- ✓ Connaître les missions principales de la personne dédiée à la prévention des risques professionnels en entreprise
- ✓ Connaître les différentes étapes de la mise en place du management de la sécurité
- ✓ Connaître et appliquer les articles du Code du Travail et de la Norme ISO 45001
- ✓ Mener une évaluation des risques professionnels et rédiger le Document Unique
- ✓ Mettre en œuvre la prévention au quotidien
- ✓ Analyser un accident du travail



Support et exercices adaptés pour intervention dans des Universités pour des étudiants en Sécurité au Travail.

Idéale pour des PME ne disposant pas de personne dédiée à la prévention des risques professionnels

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel ou distanciel

Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

- Exercices pratiques
- QCM



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS

contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



ADR selon le 1.3



DUREE
1 jour (7 heures)



TARIF
1000 €



DATES & LIEUX
A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compléter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects dans la chaîne du transport de marchandises dangereuses

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des intervenants

Partie 3 : Classification des marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

Partie 7 : Transport en vrac (transport en benne)

Partie 8 : Transport en citerne

Partie 9 : le véhicule : Equipement et signalisation

Partie 10 : Documents à bord des véhicules

Partie 11 : Mesures de prévention contre les accidents/incidents

Partie 12 : Les Formations obligatoires

Partie 13 : La sûreté : les marchandises dangereuses à haut risque

Partie 14 : Cas particuliers et exemptions

Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

Transport de colis sous ADR



DUREE
1 jour (7 heures)



TARIF
1000 €



DATES & LIEUX
A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité la préparation des colis de marchandises dangereuses
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Préparateurs de colis

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des intervenants

Partie 3 : Classification des marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

Partie 7 : le véhicule : Equipement et signalisation

Partie 8 : Documents à bord des véhicules

Partie 9 : Mesures de prévention contre les accidents/incidents

Partie 10 : Cas particuliers et exemptions

Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS

contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60

ADR - Transport Routier des Marchandises Dangereuses



DUREE
1 jour (7 heures)



TARIF
1000 €



DATES & LIEUX
A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects
dans la chaîne du transport de
marchandises dangereuses

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions
et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des
intervenants

Partie 3 : Classification des
marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de
conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis :
chargement / déchargement /
manutention et arrimage

Partie 7 : Transport en vrac
(transport en benne)

Partie 8 : Transport en citerne

Partie 9 : le véhicule :
Equipement et signalisation

Partie 10 : Documents à bord des
véhicules

Partie 11 : Mesures de prévention
contre les accidents/incidents

Partie 12 : Les Formations
obligatoires

Partie 13 : La sûreté : les
marchandises dangereuses à haut
risque

Partie 14 : Cas particuliers et
exemptions

Information

ADR : Accord européen pour le transport
international de marchandises Dangereuses
par Route. Il est mis à jour tous les deux ans
et applicable de façon obligatoire au 1er
juillet de l'année d'application.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes
démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60

Conseillère à la sécurité pour le transport
des Marchandises Dangereuses par route
(RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

Transport Ferroviaire de Marchandises Dangereuses (RID)



DUREE
1 jour (7 heures)



TARIF
1000 €



DATES & LIEUX
A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation RID
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations du RID
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects
dans la chaîne du transport de
marchandises dangereuses

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions
et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des
intervenants

Partie 3 : Classification des
marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de
conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis :
chargement / déchargement /
manutention et arrimage

Partie 7 : Transport en vrac
(transport en benne)

Partie 8 : Transport en citerne

Partie 9 : le véhicule :
Equipement et signalisation

Partie 10 : Documents à bord des
véhicules

Partie 11 : Mesures de prévention
contre les accidents/incidents

Partie 12 : Les Formations
obligatoires

Partie 13 : La sûreté : les
marchandises dangereuses à haut
risque

Partie 14 : Cas particuliers et
exemptions

Le +

Une approche très concrète
axée sur la transposition en
situation de travail

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes
démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport
des Marchandises Dangereuses par route
(RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS

contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60